

AR PREFECTURE

005-210500237-20151104-DEL20151104169-DE  
Regu le 06/11/2015

## VILLE DE BRIANÇON



**N° DEL 2015.11.04/169**

### CONVOCATION

Date	29/10/2015
Affichage	29/10/2015

### NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Nombre suffrages exprimés
33	30	32

**THÈME : DELEGATION DE SERVICE  
PUBLIC 1.**

**OBJET : SETB CASINO DE JEUX :  
APPROBATION RAPPORT D'ACTIVITÉS  
2014.**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **mercredi 4 novembre 2015** à 17h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

**Etaient Présents** : GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, FABRE Mireille, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc.

**Etaient Représentés** :  
AIGUIER Yvon pouvoir à GUERIN Nicole.  
ARMAND Émilie pouvoir à VALDENNAIRE Catherine.

**Absents-Excusés** :  
AIGUIER Yvon, ARMAND Émilie, DAZIN Florian.

**Secrétaire de Séance** : DHEFFAL Mohamed.

Rapporteur : Gérard FROMM.

- La société SETB, filiale de la Société Groupe Lucien Barrière, a signé le 16 septembre 2010, un « contrat de Délégation de Service Public du casino de Briançon » et une « convention de mise à disposition du domaine public communal nécessaire à l'exploitation du casino de jeux » pour une durée de vingt ans.

Une autorisation de jeux a été accordée le 14 octobre 2010 pour une durée allant jusqu'au 30 septembre 2011. Elle a été renouvelée pour trois années.

Par délibération n°DEL 2014.02.12/036 du 12 février 2014, le conseil municipal a renouvelé l'autorisation de jeux pour une durée de cinq années à compter du 30 septembre 2014.

- La société exerce ses missions de manière, d'une part, à assurer la continuité, la qualité et la sécurité du service, et, d'autre part, à contribuer de manière active au développement touristique, économique et culturel de la Collectivité.
- Au titre de l'occupation du domaine, la Société verse à la commune de Briançon, une redevance d'occupation domaniale annuelle s'élevant à 50.000 € toutes taxes, impôts ou charges divers étant inclus à l'exception de celles de l'article 28 « impôts et taxes » du cahier des charges, payable par trimestre et dans les dix premiers jours de chaque trimestre, par la production d'un titre de recettes.
- Cette redevance de base est indexée chaque année en fonction de l'évolution de l'indice des loyers publié par l'INSEE (base 100 au 1<sup>er</sup> trimestre 2008). La valeur de base de cet indice est la valeur pour le 4<sup>ème</sup> trimestre 2010 : novembre 2010.
- L'activité de Casino s'exerce dans le cadre de la période prévue par l'arrêté d'autorisation. Afin d'assurer la mission de service public qui lui est dévolue en application de la réglementation des jeux, le Casino est ouvert toute l'année. Il peut cependant être prévu une fermeture annuelle de cinq semaines.
- Les prestations de service public à assurer par la société sont :
  - Animations musicales, spectacles de qualité, matinées et soirées dansantes ;
  - Organisation de conférences, de dîners, et plus généralement toute manifestation à caractère culturel ;
  - Restauration.
- Un prélèvement sur le produit brut des jeux après abattements légaux est perçu chaque année au profit de la collectivité, en application de l'article L. 2333-54 du code général des collectivités territoriales.
- Du 1<sup>er</sup> octobre 2010 au 30 septembre 2030, le prélèvement communal sur le Produit brut des jeux annuel diminué des abattements légaux, sur exercice clos au 31 octobre, est calculé par tranche de la façon suivante :

Jusqu'à 3 500 000 € ----- le taux de 2 % est appliqué.

Sur la partie du prélèvement au-delà

de 3 500 001 € à 4 000 000 € ----- le taux est de 4%.

De 4 000 001 € à 4 600 000 €,----- le taux est de 6%

De 4 600 001 € à 5 000 000 € ----- le taux est de 8%

De 5 000 001 € à 7 000 000 € ----- le taux est de 12%

Pour la partie au-delà de 7 000 001 € ----- le taux est de 15%

- Le Casino doit être un acteur actif du développement culturel et touristique de la Collectivité. Dès lors, la Société organise toute l'année au sein du Casino des spectacles, concerts, soirées et événements susceptibles d'intéresser tant la clientèle

## AR PREFECTURE

005-210500237-20151104-DEL20151104169-DE  
Reçu le 06/11/2015

de passage que celle des résidents, et destinés à favoriser l'attractivité du Casino et de la Ville de Briançon.

Nombre d'entrées dans le casino :

Exercice 2010/2011	Exercice 2011/2012	Exercice 2012/2013	Exercice 2013/2014
63 214	60 041	50 997	49 617

Nombre de couverts [restaurant(s) du casino] :

Exercice 2010/2011	Exercice 2011/2012	Exercice 2012/2013	Exercice 2013/2014
14 309	11 815	11 146	10 182

▪ Compte rendu financier

L'activité sur l'exercice 2014 affiche une hausse de chiffre d'affaires de 7% avec un produit brut des jeux en hausse de +9 % par rapport à l'exercice précédent, notamment grâce à un meilleur positionnement sur le marché Gapençais et Embrunais.

Évolution du chiffre d'affaires :

	N -1	N	ECART N/N-1
Produit Brut Machines à sous	2 255	2 458	203
Produit Brut Jeux de tables	183	154	- 29
Chiffre d'affaires restauration	292	260	- 32
Chiffre d'affaires Autres	12	- 9	0
<b>Total Chiffre d'affaires BRUT</b>	<b>2 764</b>	<b>2 863</b>	<b>99</b>
Prélèvement	- 781	- 863	82
<b>CA NET</b>	<b>1 983</b>	<b>2 000</b>	<b>17</b>

Historique sur cinq ans :

	N	N-1	N-2	N-3	N-4	Total
<b>Chiffre d'affaires brut</b>	<b>2 863</b>	<b>2 765</b>	<b>3 131</b>	<b>3 511</b>	<b>3 624</b>	<b>15 894</b>
État commune	- 956	- 876	- 1 044	- 1 154	- 1 221	- 5 251
Frais de personnel	- 1091	- 1 248	- 1 264	- 1 388	- 1 413	- 6 404
Autres	- 955	- 923	- 957	- 809	- 1 305	- 4 949
<b>Résultat Net</b>	<b>- 139</b>	<b>- 282</b>	<b>- 134</b>	<b>160</b>	<b>- 315</b>	<b>- 710</b>

Détail

	N	N-1	N-2	N-3	N-4
Prélèvement	863	781	953	1 064	1 131
Loyers versés à la ville	58	58	57	56	
Impôts et taxes (LF)	35	37	34	34	75
Cahier des charges	0	0	0	0	7
Impôt société	0	0	0	0	8
<b>Total</b>	<b>956</b>	<b>876</b>	<b>1 044</b>	<b>1 154</b>	<b>1 221</b>

▪ Compte-rendu technique :

Le Casino Barrière accueille tout au long de l'année des animations (loto bingo, galette des Rois...), des dîners spectacles, des expositions d'artistes, des concerts, des soirées et thés dansants, des soirées spéciales à thème, des salons.

AR PREFECTURE

005-210500237-20151104-DEL20151104169-DE  
Reçu le 06/11/2015

Outre l'offre de jeux et de loisirs proposée au Casino tout au long de l'année, l'établissement dispose de deux salles polyvalentes qui ont pu accueillir diverses manifestations qui ont contribué à l'attractivité de la ville.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est réunie le 19 octobre 2015 et a émis un avis favorable sur le rapport du délégataire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de prendre acte du rapport sur l'exercice 2014.

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

PUBLIÉ LE 06 NOV. 2015

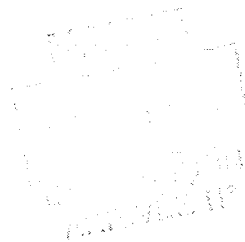
Le Maire,  
Gérard FROMM.



AR PREFECTURE

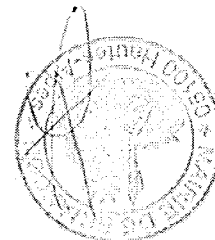
005-210500237-20151104-DEL20151104169-DE  
Regu le 06/11/2015

regu en



# **RAPPORT DU DELEGATAIRE**

## **EXERCICE 2013 / 2014**



**Société S.E.T.B**

**Casino Barrière de BRIANCON**

**7, Avenue Maurice Petsche**

**05100 BRIANCON**

## Sommaire

### Introduction

- Textes réglementaires relatifs au présent rapport
- Renseignements juridiques sur l'exploitation

### I- Comptes retraçant les opérations

- I.1- Rapport financier
- I.2- Patrimoine

### II- Qualité du service

- II.1- Mesures de la qualité
- II.2- Mesures pour une meilleure satisfaction des usagers

### III- Annexe : Compte-rendu technique et financier

- III.1- Compte-rendu financier
- III.2- Compte-rendu technique

### IV- Perspectives

### Documents joints

## - Introduction -

A/ Le rapport du délégataire qui vous est soumis répond aux obligations réglementaires et contractuelles suivantes :

### 1- Articles du Code Général des Collectivités territoriales :

#### Article L.1411-3

Le délégataire produit chaque année avant le 1er juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

#### Article L.1411-13

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les documents relatifs à l'exploitation des services publics délégués, qui doivent être remis à la commune en application de conventions de délégation de service public, à l'exception de ceux mentionnés à l'article 6 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal, sont mis à la disposition du public sur place à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe, dans les quinze jours qui suivent leur réception par voie d'affiche apposée. Le public est avisé par le maire de cette réception par voie d'affiche apposée en mairie et aux lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois.

#### Article R.1411-7

Le rapport mentionné à l'article L. 1411-3 tient compte des spécificités du secteur d'activité concerné, respecte les principes comptables d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes retenues pour l'élaboration de chacune de ses parties, tout en permettant la comparaison entre l'année en cours et la précédente. Toutes les pièces justificatives des éléments de ce rapport sont tenues par le délégataire à la disposition du délégant dans le cadre de son droit de contrôle.

#### Ce rapport comprend :

##### **I. - Les données comptables suivantes :**

a) Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours. Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon des critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes, notamment les charges de structure ;

b) Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et

indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle et dûment motivée ;

- c) Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat ;
- d) Un compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement, y compris au regard des normes environnementales et de sécurité ;
- e) Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation ;
- f) Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles ;
- g) Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué ;
- h) Les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la délégation de service public et nécessaires à la continuité du service public.

**II. - L'analyse de la qualité du service** mentionnée à l'article L. 1411-3 comportant tout élément permettant d'apprécier la qualité du service rendu et les mesures proposées par le délégataire pour une meilleure satisfaction des usagers. La qualité du service est notamment appréciée à partir d'indicateurs proposés par le délégataire ou demandés par le délégant et définis par voie contractuelle.

**III. - L'annexe** mentionnée à l'article L. 1411-3 qui comprend un **compte rendu technique et financier** Le compte rendu technique comprend trois volets : le personnel, les biens affectés au service, l'offre et la fréquentation du service public (statistique). Le compte rendu financier comporte les informations utiles relatives à l'exécution du service et notamment les tarifs pratiqués, leur mode de détermination et leur évolution, ainsi que les autres recettes d'exploitation. Il comprend également un compte d'exploitation établi selon le modèle du compte d'exploitation prévisionnel, la liasse des immobilisations, une note explicative sur les éventuels écarts entre le compte d'exploitation de l'exercice et le compte d'exploitation prévisionnel correspondant.



## **2- Articles du Cahier des Charges**

### ***Titre V-Contrôle et Sanctions- art.30***

Le rapport relatif à la concession comporte notamment :

- un compte-rendu technique,
- un compte-rendu financier,
- une annexe permettant à la collectivité d'apprécier les conditions d'exécution et la qualité du service public.

Le compte-rendu technique comprend une information sur les points suivants :

- les effectifs et qualification du personnel,
- les travaux d'entretien, de renouvellement ou de modernisation, effectués pendant l'exercice écoulé,
- l'évolution générale de l'état des ouvrages, installations, équipements et matériels et le programme des travaux à effectuer dans l'année en cours.

Le compte rendu financier retrace la totalité des opérations afférentes à la délégation de service public, présente la totalité des charges et produits avec leur évolution par rapport à l'année précédente, ainsi que le compte d'exploitation. Les comptes sont établis conformément au plan comptable général et au guide comptable des entreprises concessionnaires de service public.

### **B) Les renseignements juridiques sur l'exploitation**

La Société d'Expansion Touristique de Briançon (S.E.T.B), exploitant le casino de Briançon est une société par actions simplifiée au capital de 225 000 € dont le siège social est situé 7 avenue Maurice Petsche à Briançon (05100), inscrite au RCS de Gap sous le n° 428 922 074.

La Société *S.E.T.B* est une filiale de la Société d'Animation Touristique et Artistique, elle-même filiale de Groupe Lucien Barrière, société par actions simplifiée, au capital de 1.215.144,68 € ayant son siège 35 Bd des Capucines – 75002 Paris.

La convention de délégation de service public a été signée le 16 septembre 2010 pour une durée de 20 ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2010, expirant le 30 septembre 2030.

2 avenants ont été conclus, portant sur le prélèvement à employer :

- avenant 1 signé le 23 septembre 2013
- avenant 2 signé le 16 décembre 2013

L'autorisation de jeu en vigueur a été délivrée le 30 septembre 2011 pour une durée de 3 ans expirant le 30 septembre 2014. Son renouvellement a pris place par arrêté en date du 26 septembre 2014 pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 30 septembre 2019.

# I- Comptes retraçant la totalité des opérations

## I.1- Rapport financier

### Principes et méthodes

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 octobre 2014 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Conformité au règlement CRC 006 relatif à la nouvelle loi sur les passifs,
- Conformité au plan comptable annexé à l'arrêté du 27 février 1984 relatif à la comptabilité des casinos,
- Indépendance des exercices conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La société a appliqué à compter de l'exercice ouvert le 1er novembre 2005 les nouveaux règlements 2002-10 et 2004-06. Ces changements de méthode sont sans impact significatifs.

### Les Principales méthodes comptables retenues sont les suivantes :

- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.
- Les immobilisations financières sont évaluées au coût historique d'acquisition.
- La valorisation des stocks est déterminée selon la méthode du coût moyen pondéré
- Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

### Calcul des amortissements et des provisions

Les amortissements sont calculés suivant le mode économique assimilé au linéaire :

Logiciels	de 1 à 3 ans
Constructions	de 20 ans à 50 ans
Agencement des Constructions	de 10 ans à 25 ans
Installations techniques	de 5 à 15 ans
Matériels et outillages industriels	de 5 à 10 ans
Installations générales, agencements	de 5 à 15 ans
Matériels de transport	5 ans
Matériels de bureau et informatique	de 3 à 10 ans
Mobiliers de bureau	de 5 à 10 ans

AR PREFECTURE

005-210500237-20151104-DEL20151104169-DE  
Regu le 06/11/2015

Dans le cadre des contrats de concession et pour les biens de retour, les durées d'utilité sont plafonnées le cas échéant à la durée résiduelle du contrat de concession.

Les provisions sur créances douteuses sont valorisées au réel hors taxes.

La société constitue des provisions pour faire face aux risques et charges certains et probables à la clôture de chaque exercice dans le respect du principe de prudence.

#### Commissariat aux Comptes

Les comptes sont audités et certifiés par le cabinet Ernst & Young Audit (Tour Ernst & Young, 11 Allée de l'Arche – 92037 Paris La Défense Cedex)

#### **Compte d'exploitation**

Les comptes sont établis selon les règles et principes prévus par la réglementation française en vigueur. Il n'y a pas eu de modification significative de méthode au cours de l'exercice.

Tous les produits et charges sont affectées directement à l'exploitation du casino.

#### **Documents joints :**

Copie des tableaux 1 à 4 de la liasse fiscale

## Faits marquants et commentaires sur l'évolution du chiffre d'affaires

Comparativement à bon nombre d'entreprises, le Groupe Lucien Barrière et ses filiales sont pleinement impactés par le contexte économique et financier qui frappe lourdement les performances, les activités et les structures financières des entreprises. Plus qu'un phénomène ponctuel, ce contexte dure depuis maintenant plusieurs années sans pour autant en espérer une quelconque inversion à court terme en raison d'un contexte mondial économique et financier difficile.

A ce jour, l'environnement macro-économique en France est marqué par un contexte économique fortement morose, une absence de croissance et des indicateurs de conjoncture au plus bas. A cela, s'ajoutent les conséquences inhérentes à des décisions ayant eu des impacts négatifs majeurs sur l'activité Casinos en France :

- la poursuite d'ouverture de nouveaux casinos dans un marché saturé et morose ;
- l'instauration du contrôle aux entrées depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2006 ;
- l'interdiction de fumer dans les casinos depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 (décret du 15 novembre 2006) ;
- la crise financière depuis septembre 2008 lourdement amplifiée en 2009 ;
- une activité des casinos qui reste très fortement réglementée et hautement taxée ;
- la taxe sur les salaires (particularité applicable à l'activité des casinos avec une tranche supplémentaire de 20 % et un alignement de la taxe sur celle applicable aux cotisations de CSG et de CRDS) ;
- l'augmentation du forfait social ;
- l'augmentation du taux de la TVA (d'une part sur nos activités de restauration et d'animation, et d'autre part sur notre activité de jeux, étant non soumise à TVA, empêche la récupération de la TVA facturée par nos fournisseurs, ce qui en aggrave par conséquence le montant de la charge totale facturée et comptabilisée dans les comptes de la société) ;
- un renforcement au niveau national et international du contrôle financier des particuliers ;
- le rabet fiscal sur la déductibilité d'une quote-part de charges financières pouvant restreindre les investissements financés par des sources de financement externes.

Chacune des activités du Groupe Lucien Barrière est impactée par un effet ciseau de baisse parfois drastique de ses marchés de clientèles et une pression fiscale forte et croissante engendrant un déséquilibre certain de ses résultats.

La préservation de l'entreprise dans sa dimension de Groupe impose de continuer les efforts déjà entrepris en matière de maîtrise des charges pour réagir aux variations d'activité et réduire les charges fixes.

Dans la continuité de l'évolution permanente de son modèle économique, et encore tout récemment la centralisation de la comptabilité, le Groupe Lucien Barrière

souhaite poursuivre la maîtrise de ses charges et garantir ainsi dans la mesure du possible la pérennité de l'ensemble des emplois.

En effet, le Groupe Lucien Barrière a un niveau de dette élevé et stable. De ce fait, il est crucial de préserver le niveau de résultat opérationnel qui permet le financement des investissements stratégiques indispensables au développement et à la pérennité des établissements et au remboursement de la dette.

En 2014, les 198 casinos Français ont atteint un total de 2,123 milliards d'euros (- 2,6 % par rapport à 2013) de Produit Brut des Jeux sur l'exercice 2014. A périmètre comparable la régression est de - 3.5 %. Cette régression s'ajoute à la décroissance subie entre 2007 et 2013, de près de - 22 % sur le marché français.

La pérennité ou la situation financière et économique des établissements du Groupe Lucien Barrière peut donc s'avérer fragile, obligeant à renégocier les conditions d'exploitation de la concession dont les modalités d'exécution créent un déséquilibre en défaveur du casino.

Par ailleurs, une évolution encore récente de la fiscalité des jeux, et plus particulièrement des modalités de calcul du prélèvement appliqué au produit brut des jeux tend à impacter le taux marginal de prélèvement à la hausse, avec :

- la suppression au 31 octobre 2014 de l'article L2333-57 CGCT (qui imposait aux casinos de consacrer 50% de leurs recettes supplémentaires à des travaux d'investissements destinés à l'amélioration de l'équipement touristique) et qui constituait un mode de financement des investissements réalisés,
- et l'augmentation du plafonnement de l'article L2333-54 CGCT qui passe de 80 à 83,5%.

Concernant le casino Barrière de Briançon, l'activité sur l'exercice 2013/2014 affiche une progression de chiffre d'affaires avec un produit brut des jeux en évolution de +7 % par rapport à l'exercice précédent.

AR PREFECTURE

005-210500237-20151104-DEL20151104189-DE  
Reçu le 06/11/2015

**Actionnariat du Groupe Lucien Barrière :**

La famille Desseigne Barrière, actionnaire majoritaire de la Société Groupe Lucien Barrière détient, depuis le 4 mars 2011, 60 % du capital de Groupe Lucien Barrière (contre 51% précédemment), et la Société Fimalac Développement (filiale de Fimalac SA) en détient 40%, après avoir acquis les titres auprès du Groupe Accor.

Fimalac souhaite poursuivre le développement de ses investissements dans le domaine des spectacles, de la création artistique et d'opérations immobilières. Fimalac présente le profil assurant le mieux la stabilité de l'actionnariat de Groupe Lucien Barrière et sa croissance.

Cette opération qui a modifié l'actionnariat de Groupe Lucien Barrière n'a pas eu d'incidence sur le contrat de délégation de service public avec la Ville.

L'actionnariat de Groupe Lucien Barrière n'a pas été modifié sur l'exercice 2013/2014.

Evolution du Chiffre d'Affaires

	N-1	N	Ecart N/N-1
Produit Brut Machines à sous	2 255	2 458	203
Produit Brut Jeux de tables	183	154	-29
Chiffre d'Affaires Restauration	292	260	-32
Chiffre d'Affaires Autres	22	-9	0
<b>Total Chiffre d'Affaires BRUT</b>	<b>2 764</b>	<b>2 863</b>	<b>99</b>
Prélèvement	- 781	- 863	82
<b>CA NET</b>	<b>1 983</b>	<b>2 000</b>	<b>17</b>

Evolution du produit brut machines à sous

L'activité des Machines à Sous a été relancée notamment grâce à un meilleur positionnement sur le marché Gapençais, Embrunais soit une augmentation de + 9% par rapport à l'année précédente.

Evolution du produit brut des jeux de tables

Le recul tient essentiellement à une perte sur le début de l'exercice et notamment au niveau de la « roulette anglaise ».

Evolution du chiffre d'affaires restauration

L'activité en Restauration en recul dû à une activité « groupe » moins active pendant la période estivale. En effet, nous avons été moins sollicité par les autocaristes en Juillet et Août impactant ainsi le chiffre d'affaires à la baisse.

Evolution du prélèvement versé à la Ville

L'évolution est liée à celle du produit brut, et à la renégociation du cahier des charges en 2010.

Evolution des charges

La poursuite de la politique de maîtrise des charges d'exploitation au travers de la stricte optimisation des coûts de fonctionnement, tout en préservant la qualité de service, a permis de diminuer le niveau des charges. La baisse des effectifs, ajoutée au non remplacement de départs volontaires ont permis de baisser les charges de personnel. Le montant total des charges constatées en 2013/2014 est en légère augmentation par rapport à l'année précédente.

## I.2- Patrimoine

### Description des locaux exploités par le Casino

Le bâtiment du casino, d'une superficie totale de 1800m<sup>2</sup>, relève du domaine public communal de la Ville. La SETB l'occupe en vertu d'une convention de mise à disposition du domaine public communal nécessaire à l'exploitation du casino, signée en date du 16 septembre 2011.

Il est composé des espaces suivants :

- Au rez-de-chaussée, un hall d'entrée qui dessert, sur la gauche la salle du restaurant, les locaux cuisine et, sur la droite, la salle des Machines à sous où se situe le bar.
- Dans le prolongement du hall, se trouve la salle de spectacle à gauche et sur la droite, le salon des jeux.
- Les locaux techniques sont situés entre le salon des jeux et la salle des Machines à sous.
- Au premier étage, se trouve la partie administrative, le TGBT, le PC Sécurité, les vestiaires et les bureaux de la direction.

### Etat des immobilisations

Les variations du patrimoine immobilier intervenues au cours de l'exercice sont jointes en annexes (Copie des tableaux 5 et 6 de la liasse fiscale).

### Investissements réalisés

Le casino a mis en œuvre tous les moyens nécessaires afin d'entretenir et d'améliorer les biens immobiliers et mobiliers, ceci en conformité avec les réglementations en vigueur pour les établissements recevant du public.

- Au cours de cet exercice, les principaux investissements ont concerné le remplacement de Machines à Sous, et la maintenance du Bâtiment

### Investissements réalisés dans le cadre du compte 471

#### Article 26 du Cahier des Charges

« Les sommes correspondant aux recettes supplémentaires dégagées au profit des casinos en application du mécanisme mis en place par les articles L.2333-54 et R 2333-76 du code général de Collectivités Territoriales seront inscrites en totalité à un compte spécial ouvert dans la comptabilité du casino et ayant pour objet d'augmenter le pouvoir attractif du casino de la commune de Briançon. L'affectation de ces sommes inscrites sur ce compte sera soumise à l'accord préalable de la Collectivité dans le cadre d'un avenant. »

Le solde du compte 471 au 31 octobre 2014 s'élève à 111k€, dont 48k€ ont été affecté à des travaux en vue de l'augmentation du pouvoir attractif du casino par l'avenant 2 (travaux en cours de réalisation).

En ce qui concerne le reliquat de 63 904 € du compte 471, la Ville et le délégataire sont en cours de discussion sur son utilisation.



### Dotation aux amortissements

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation est décrit dans la partie I-1 Principes et méthodes.

### Charges liées à la conservation du patrimoine

L'établissement emploie 1 personne affectée à l'entretien et la maintenance des installations et des bâtiments.

Pour maintenir les locaux et les installations dans un état de qualité et de performance, l'établissement a engagé 167 422€ en entretien maintenance (poste entretien + sous-traitance sur ces travaux).

### Situation des biens de retour et de reprise du service délégué

La situation à la clôture de l'exercice des biens de retour est la suivante :

- Valeur brute des biens de retour à la clôture de l'exercice : 382 542 €
- Amortissement cumulé de ces biens à la clôture de l'exercice : 280 112 €
- Valeur nette comptable des biens de retour à la clôture de l'exercice : 102 430 €

### Autres points

#### Descriptif du personnel

Le nombre de salarié moyen de l'établissement s'est élevé sur l'exercice à 33 personnes. Un effort particulier est apporté à la formation professionnelle continue qui représente 1.6 % de la masse salariale et 196 heures de formation pour l'ensemble des salariés.

Le Casino a poursuivi son effort en matière d'avancées sociales avec l'application définitive du 13<sup>e</sup> mois.

## **II- Qualité du service**

### **Réglementation des jeux**

Tout au long de la délégation, le directeur du casino s'attache à un strict respect du cahier des charges et entretien des relations suivies avec les autorités locales. Ces préoccupations sont également relayées au plus haut niveau du Groupe Lucien Barrière. Les procédures mises en place par le groupe en terme de contrôle interne, de surveillance des salles (moyens vidéo performants), de formation du personnel et de recrutement (demande d'agrément auprès des renseignements généraux pour le personnel au contact de la clientèle, des caisses et des jeux) doivent permettre d'assurer en permanence la qualité du service.

Le strict respect par l'établissement de la réglementation des jeux est notamment vérifié par nos autorités de tutelles mais aussi par des structures internes spécialisées salariées ou non de Groupe Lucien Barrière (équipe d'audit interne parfois relayée par des équipes d'audits externes).

La qualité du service s'apprécie à partir des indicateurs suivants

### **II.1- Mesures de la qualité de service**

#### **II.1.1- Nombre d'entrées dans le casino**

<b>Exercice 2012/2013</b>	<b>Exercice 2013/2014</b>
50 997	49 617

La Baisse des entrées sur les 4 premiers mois de l'année, puis une stabilité voire une légère reprise de l'activité sur le restant de l'année.

#### **II.1.2- Nombre de couverts (restaurant(s) du casino)**

<b>Exercice 2012/2013</b>	<b>Exercice 2013/2014</b>
11146	10182

La baisse de couverts s'explique par la baisse de l'activité « groupe », et plus précisément sur l'été

## **II.1.3- Commentaires autres activités**

### Artistique et Culturel

#### **1 – L'art sous toutes ses formes au Casino**

Une programmation variée destinée à tous les publics, c'est ce que propose le Casino tout au long de l'année. Au cours de l'exercice 2013 / 2014, le Casino a accueilli des expositions, des concerts, des spectacles et a organisé pléthore d'animations.

#### **2 - Le lieu d'accueil**

Le Casino dispose de deux salles polyvalentes de 270m<sup>2</sup> et de 250m<sup>2</sup>, répondant aux normes de sécurité, et bénéficiant de matériel de sonorisation, d'éclairage et de scènes. Ces salles sont utilisées par les associations locales pour diverses animations et par des organismes publics ou privés qui y organisent leurs assemblées générales, congrès, salons ou séminaires ou bien encore des soirées.

##### ***Animations des associations locales***

La salle est mise à la disposition des associations locales pour les organisations suivantes :

- Concerts de l'Altitude Jazz Festival (association « Les Décâblés »)
- Présentation de l'équipe de hockey sur glace des Diables Rouges
- Répétitions et concerts lyriques Offenbach (association « Culture en Montagne»)
- Finales des tournois de Poker (association ASPIC Poker)
- Animations autour de la Zumba (Association Kidisport)
- Animations Country (Association Appalaches Country Club)
- Présentation de l'équipe de Basket (Basket Ball Briançonnais)
- Animations autour de la salsa (Association K'Danse)
- Défilé de mode des Enseignes de Briançon

##### ***Lieu de réunion des sociaux-professionnels et des particuliers***

Les salles polyvalentes du Casino sont également équipées de vidéoprojecteurs, de 2 écrans, de micros sans fil.

L'un d'elle bénéficie d'un accès direct au restaurant du Casino. Elle est devenue le cadre privilégié de séminaires professionnels ou de banquets privés.

## **II.1.5- Processus des « visites mystère » et des procédures d'enquête du Groupe Lucien Barrière (DMS)**

De plus en plus, la Satisfaction Client est au cœur des préoccupations des Casinos Barrière. Pour cerner au plus près cette Satisfaction Client, différentes techniques marketing sont utilisées pour notamment mesurer ce qui est à l'origine de la Satisfaction Client.

Un enquêteur professionnel, tel un client parmi d'autres, se rend dans nos établissements de jeux, et se met en situation réelle. Il observe et analyse les différentes séquences consommateurs à travers un parcours client sur 7 espaces (téléphone, extérieurs, services généraux, machines à sous, jeux traditionnels,

restaurants, bars) et effectuée ainsi de manière régulière et précise un suivi Qualité du réseau des casinos Barrière pour en évaluer la qualité de services. Dans chaque espace, on mesure la norme produit, la norme service, la communication identité visuelle, la propreté et l'entretien à l'aide de 256 items.

Ces visites inopinées se déroulent plusieurs fois par an dans chacun des établissements du groupe. Grâce à ces mesures régulières, les résultats obtenus permettent d'identifier les points forts et les points faibles de nos sites et afin d'enclencher des actions correctives immédiates pour ainsi créer une dynamique de progrès permanente.

### **II.1.6- Observations significatives de clients sur le registre :**

Il n'y a pas d'observation de clients sur le registre sur l'exercice.

## **II.2- Mesures pour une meilleure satisfaction des usagers**

### **II.2.1- Accueil, informations et suivi des usagers :**

Nous accordons une importance particulière à l'accueil des usagers.

Dans le cadre de la démarche de qualité de service « As de l'accueil » tous les employés et managers du casino ont été sensibilisés et formés pour recevoir le client dans les meilleures conditions. Les équipes de l'établissement ont identifiés les éléments pour maintenir et améliorer le confort et le service du client (attitude, attention et action). Pour ce faire, informer, orienter, conseiller et appréhender les besoins des visiteurs sont les préoccupations majeures des employés et managers du casino afin de présenter une qualité de service irréprochable. Des formations sont par ailleurs tenues pour maintenir et améliorer la qualité de service.

## **Prévention pour un jeu responsable**

Le Casino s'engage à assurer que les clients ne subissent pas de conséquences dommageables, dues à un excès de la pratique de jeu, afin que nul ne puisse sacrifier sa situation financière, sociale ou économique, qui seraient des causes pouvant altérer la déontologie et le devenir économique de la filière des casinos.

### **Formation du personnel à la prévention de l'abus de jeux**

Soucieux d'exercer son activité, d'une part en se conformant strictement à la législation en vigueur (respect notamment de la mesure d'interdiction de jeu) et d'autre part en respectant une éthique indispensable à la profession, le casino s'est volontairement engagé depuis plusieurs années, avec les autres sociétés du Groupe Lucien Barrière, dans une politique de prévention aux risques d'abus de jeu.

Celle-ci s'est traduite cette année encore, par une formation dispensée aux collaborateurs en contact avec la clientèle, par une forte communication en place sur le site ainsi que par l'animation d'une cellule de veille composée de salariés travaillant pour différentes activités (jeux traditionnels, machines à sous, accueil, ...).

« Préférez un Jeu Responsable » c'est le nom du programme de lutte contre l'addiction lancé dans l'ensemble des établissements du Groupe Barrière en juin 2009.

Pour le Casino Barrière de Briançon, l'organisation interne et les résultats de ce programme se déclinent comme suit :

### Organisation interne

les correspondants du casino en charge du suivi du programme et de la relation client sont :

- Frédéric Sanchis
- Hervé Couroux

### Formation des personnels

Le Groupe Lucien Barrière a mis en place des formations spécifiques afin de sensibiliser les personnels en contact avec la clientèle aux risques d'addiction.

Pour le casino Barrière de Briançon ;

- 31 salariés ont été formés en 2012, 2013, et 2014

### Information et sensibilisation de la clientèle

Des affiches sont présentes dans le Casino dans le but de sensibiliser les clients aux risques d'addiction.

Des brochures sont également en permanence à la disposition de la clientèle. Cette information présente les niveaux de risques, permet de se situer dans ce domaine, et propose également des adresses utiles de professionnels de santé et (ou) de Centre de traitement des addictions situés proche du casino.

Un site internet exclusivement dédié au jeu responsable (une création du Groupe Lucien Barrière) informe les joueurs et le grand public sur le risque d'abus de jeu. Il permet de faire le lien entre le Casino et ses joueurs, de donner l'ensemble des conseils utiles aux joueurs, en les mettant en contact avec des partenaires professionnels de santé.

### La Limitation Volontaire d'Accès (L.V.A.)

La L.V.A. est au cœur du dispositif du Jeu Responsable

- c'est un service mis à disposition des clients du casino qui leur permet de mieux maîtriser leur niveau de fréquentation dans l'établissement ;
- la L.V.A. valable dans l'ensemble des casinos du Groupe Lucien Barrière, est un gage de sérieux de nos établissements dans ce domaine ;
- c'est un service unique et exclusif des établissements du Groupe Lucien Barrière.

Pour l'exercice 2013/2014, le Casino Barrière de Briançon a signé 12 contrats de L.V.A.

### Orientation des clients en situation d'addiction

En 2013-2014, le casino de Briançon a collaboré avec l'établissement hospitalier ou les services du CSAPA 'Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie, 15 rue du Poet Ollagnier 05107 Briançon dirigé par le docteur Romuald FARYS, addictologue.

## **Accueil et Informations données aux clients**

Les axes de formation de notre personnel ont prioritairement portés sur le management, l'accueil du client, dans le cadre de notre métier (réglementation des jeux, protection du joueur) au contact de la clientèle

Comme chaque année, des moyens importants sont consacrés à la promotion de l'établissement et de ses activités destinées au développement touristique et culturel de la Commune.

Ces moyens tant humains que financiers, visent à commercialiser à la fois les activités de jeux, mais aussi la restauration et les activités artistiques et culturelles.

Sont utilisés pour cela les supports de communication dits de « mass média » parmi lesquels :

- des insertions dans la presse quotidienne régionale,
- des spots publicitaires sur les radios locales,
- des campagnes d'affichage,
- des campagnes SMS pour des communications ciblées
- la diffusion des informations sur les réseaux sociaux,
- l'impression bimestrielle du programme des animations « CasinoNews ».

## **Respect des affichages obligatoires**

Tous les points de vente de débit de boissons affichent les informations obligatoires en matière de répression de l'ivresse et de protection des mineurs.

Tous les tarifs des restaurants et des autres activités sont affichés à l'entrée de l'établissement concerné.

Toutes les dispositions obligatoires sur l'exploitation des jeux dans un casino font l'objet d'un affichage réglementaire, comme les minima de tables, les listes de jeux pratiqués, le règlement des jeux, les informations sur la vidéo surveillance, l'information sur la protection des mineurs...

## **Ethique et comportement**

La nature même des activités exercées, qui implique notamment le maniement d'importantes sommes d'argent, peut entraîner dans certaines circonstances des comportements dits frauduleux.

L'activité casino doit faire face à des risques de détournement de fonds et des risques de tricherie. L'établissement a toujours fait preuve d'une grande vigilance en créant des postes dédiés au contrôle, en respectant la séparation des tâches et en optimisant les systèmes d'information. De plus, le système informatique en place contribue à sécuriser les opérations, notamment en renforçant l'intégrité des flux financiers.

En outre, un dispositif de caméras placées dans les salles de jeux et reliées à une salle de contrôle vidéo, géré par un personnel qualifié constitue un moyen de prémunir les casinos contre les tricheries, vols et autres activités criminelles.

Le casino s'attache par ailleurs à respecter les principes de contrôle interne. Il améliore de façon constante ses systèmes d'information et de contrôles en traçant au mieux toutes ses opérations (jeux, restauration, spectacles, autres). Enfin, la surveillance visuelle et vidéo participe également aux processus de contrôle.

## **Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme**

### **I - Le principe général**

Les textes législatifs et réglementaires relatifs à la lutte contre le blanchiment imposent aux représentants légaux et aux directeurs responsables des casinos de se montrer particulièrement vigilants et de prendre toutes mesures pour détecter et rendre compte à Tracfin des comportements suspects.

Partant d'un travail d'analyse et d'observation qui lui incombe, le directeur responsable doit porter à la connaissance de Tracfin les opérations effectuées dans les salles de jeu qui lui paraissent suspectes et qui semblent provenir d'une infraction pénale.

La déclaration de soupçon rédigée par le directeur responsable doit se fonder sur des données vérifiables et sur une appréciation subjective des opérations litigieuses en fonction de la nature de sa clientèle et de son expérience personnelle du monde des casinos.

Afin de pouvoir au mieux remplir cette obligation, le directeur responsable doit pouvoir compter sur la collaboration des personnels en fonction capables eux aussi de détecter les comportements à risques. C'est la raison pour laquelle, il doit s'assurer que les salariés connaissent les critères de vigilance retenus qui sont régulièrement rappelés au cours des séances de formation continue et lors des recrutements. Tous nos personnels qui traitent les valeurs et ceux qui sont au contact de la clientèle dans les salles de jeu ont reçu ces formations conformément aux prescriptions du Service central des courses et jeux.

### **II - Organisation du dispositif au sein du Casino :**

Chaque établissement du Groupe Lucien Barrière est doté d'un manuel de Procédures internes relatif à la lutte contre le blanchiment dans lequel on retrouve les règles générales émanant de notre autorité de tutelle. De plus, à la fin de la saison, le directeur du casino rédige un rapport annuel d'activité adressé au Service central des courses et jeux. Les points suivants ont été déclinés dans le rapport de 2013/2014 du Casino :

#### **A) Référents de l'établissement**

Pour le casino Barrière de Briançon : les référents sont :

- Déclarant : Philippe Escuer
- Correspondant : Hervé Couroux

**B) Actions de formations réalisées dans mon casino en 2013/2014**

*Formation anti-blanchiment d'argent effectuée par Monsieur Christian Gallo (Directeur Sécurité du Groupe Barrière) en date du 03 Juin 2014*

**C) Dispositifs de surveillance mis en place**

Le Comité Lutte Anti Blanchiment d'argent s'est réuni 3 fois au cours de l'année soit les 15 Janvier 2014, 12 Mai 2014 et 19 Septembre 2014.

**D) Envois de déclarations de soupçon à TRACFIN**  
(Cette information est confidentielle)

**II.2.2- Règles d'hygiène et de sécurité****Sécurité alimentaire**

S'agissant de la restauration, les règles d'hygiène dans les cuisines ont été formalisées dans le "Guide Lucien Barrière de la sécurité alimentaire", guide interne des bonnes pratiques d'hygiène conformes aux exigences de la réglementation en vigueur. Sur ces bases, le Groupe Lucien Barrière a mandaté un organisme indépendant chargé d'évaluer le niveau d'hygiène de chacun des établissements une fois par trimestre, d'assurer notamment des prélèvements bactériologiques mensuels et d'effectuer, à la demande, des contrôles de certains produits.

Les autorités administratives officielles et compétentes effectuent des contrôles sur notre exploitation :

La DDPP (Direction départementale de la protection des populations)  
La Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS)

La qualité des produits servis, la sélection des fournisseurs référencé et audité, associées à des contrôles internes et administratifs, ont permis à notre établissement de préserver la sécurité alimentaire, le confort et le bien-être de la clientèle.

**Hygiène et sécurité**

Ces questions concernent aussi bien les salariés de notre Société que l'ensemble de ses clients. Elles visent notamment à prévenir les risques d'accidents, les risques sanitaires (qualité de l'eau notamment), les risques d'incendie, les risques d'ordre écologique, ...

Des contrôles propres aux Etablissements Recevant du Public (ERP) sont effectués par des organismes de contrôle agréés ainsi que des Commissions consultatives départementales de sécurité et d'accessibilité qui vérifient en particulier :

- la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP conformément aux dispositions des articles R122-19, R122-29 et R123-1 à R123-55 du Code de la Construction et d'Habitation ;
- l'accessibilité aux personnes handicapées.



Les organismes tels que l'Apave et le bureau Veritas interviennent une fois par an sur l'ensemble des contrôles obligatoires au titre des ERP.

La Commission départementale de sécurité (composée de gendarmes ou policiers, pompiers, représentants de la mairie, Direction Départementale de l'Équipement, ...) intervient tous les un à trois ans suivant les établissements.

Ces interventions font l'objet de rapports versés au registre de sécurité. Ils permettent notamment d'orienter les investissements pour le maintien ou le renforcement de la sécurité des biens et des personnes prévus chaque année.

L'arrêté du 1<sup>er</sup> février 2010 relatif à la surveillance des légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire est strictement appliqué, et fait l'objet de vérifications, contrôles et suivi par le laboratoire SILLIKER.

En outre, la Société bénéficie de l'intervention des ingénieurs experts de l'assureur dommages éventuellement assistés de ceux du courtier du Groupe. Un plan de visites de sites est défini et mis en place avec l'assureur en vue de déterminer et remédier aux insuffisances éventuelles en termes de sécurité des personnes et des biens, en particulier liées aux risques d'incendie.

Enfin, un responsable de sécurité incendie est nommé, assurant des formations initiales et continues sur prévention des risques incendie pour le personnel (niveau SIAP 1, SIAP 2 et SIAP 3), et utilisation des moyens de lutte contre l'incendie.

Une formation intitulée "Sauveteur secouriste du travail" a également été dispensée et mise à jour chaque année.

Les établissements sont tous équipés de défibrillateurs automatiques.

Le directeur de la sécurité du Groupe ainsi que le département d'audit interne interviennent également sur ces thématiques au cours de leurs missions respectives sur notre site.

### Sûreté de l'établissement

L'ensemble des établissements du groupe est sécurisé grâce au système de vidéosurveillance, avec principalement l'installation systématique de caméras à chaque accès.

En application du décret du 18 décembre 2000 sur la sécurité des convoyeurs de fonds, de nouvelles procédures et les équipements nécessaires (sas, salle forte) ont été mis en place permettant également d'assurer une plus grande sécurité du personnel et du public.

Des alarmes et des équipements pour contrôler l'accès du personnel des caisses et des coffres ont également été installés.

Contrairement à l'année 2011 où 10 vols à main armée avaient été commis à l'encontre des casinos français, l'année 2012 a été marquée par un net recul de ce type d'agressions puisque seulement 2 faits ont été recensés au préjudice d'autres groupes. En 2013, 4 établissements ont fait l'objet d'agressions à main armée. En 2014 le chiffre reste stable : 4 vols à main armée. Il n'en demeure pas moins que les casinos du Groupe Lucien Barrière restent fortement mobilisés avec des équipes de

sécurité particulièrement attentives qui sont en liaison régulière avec les services de police et de gendarmerie.

La Direction Générale poursuit donc la mise en place d'un plan d'action et d'investissements destiné d'une part à dissuader les tentatives des malfaiteurs et d'autre part à permettre à nos salariés de travailler dans de meilleures conditions et à notre clientèle de fréquenter nos salles de jeu en toute sécurité.

Dans les régions sensibles, nos établissements ont été équipés de caisses automatiques dont le but principal est de rendre les fonds inaccessibles pour les malfaiteurs en les dissuadant d'entreprendre toute forme d'agression. Un premier bilan permet de dire que ces nouveaux matériels de sécurité sont très bien perçus par nos personnels ainsi que par nos clients.

Par ailleurs, les procédures internes relatives à la manipulation des fonds sont régulièrement modifiées si nécessaire et de nouveaux matériels équipent nos coffres en back office.

D'autre part, certains casinos ont recours dans des zones sensibles à des maîtres-chiens qui surveillent la nuit les accès et les parkings réservés à notre clientèle.

Enfin, les procédures d'arrivée de nos personnels tôt le matin ont été revues pour éviter de nouvelles agressions et prise d'otages.

Il semble aussi très important de rappeler que nous sommes attachés au développement de la concertation et de relations suivies entre l'établissement et la commune pour entretenir une politique adaptée de sécurité en liaison étroite avec les services de police et de gendarmerie. Nous souhaitons ardemment que les propositions qui sont faites par nos directeurs d'établissements pour améliorer la sécurité autour du casino soient bien prises en compte pour le bien-être général de nos clients et de nos personnels.

### **II.2.3- Décoration, ambiance**

Nous veillons à ce que notre établissement soit un lieu de détente, de convivialité et de loisirs et tant la décoration que l'ambiance doivent y contribuer.

Nous avons récemment aménagé les espaces extérieurs du Casino :

- embellissement des bordures avec des roses et des massifs et semis de gazon
- réalisation de murets de pierre en accord avec le bâtiment
- Poses d'enseignes LED
- Nettoyage et vernissage des poutres en extérieur

En matière de décoration, nous suivons les préconisations du Groupe Barrière pour les événements calendaires comme les fêtes de fin d'année

## II.2.4- Développement durable et Responsabilité Sociétale et Environnementale

C'est en 2008 que *Lucien Barrière Hôtels et Casinos* a amorcé sa démarche Développement Durable sur l'ensemble de ses établissements. Deux années plus tard, le groupe décidait d'étendre ce processus à tous les collaborateurs en leur proposant, dans chaque établissement, un cycle de formation les sensibilisant à la démarche de Responsabilité Sociétale et Environnementale de l'entreprise.

C'est ainsi qu'en décembre 2011, Groupe Lucien Barrière obtenait sa première certification ISO 14001 sur un premier périmètre de 11 établissements. En mars 2012, le nombre d'établissements certifiés atteignait les 22 structures, et ainsi de suite jusqu'en février 2013 où l'intégralité des établissements français du groupe obtiennent la certification.

Au cours du dernier trimestre de l'année 2014, l'audit de renouvellement de certification ISO 14001 a été réalisé auprès d'un échantillon d'établissements représentatifs du Groupe Lucien Barrière. Le rapport établi par Ecocert, l'organisme auditeur, confirme l'évolution positive de notre système de management environnemental et de l'atteinte des objectifs que nous nous étions fixés.

La norme ISO 14001 constitue un cadre définissant des règles d'intégration des préoccupations environnementales dans les activités de l'entreprise afin de maîtriser les impacts sur l'environnement et ainsi concilier ses impératifs de fonctionnement et de respect de l'environnement.

### EN CHIFFRES :

- Tous les établissements Barrière sont certifiés ISO 14001,
- **100% des établissements** œuvrent dans la réduction de consommation de papier, près de 25 % de baisse de consommation entre 2013 et 2010,
- **100% des établissements** trient leurs déchets dangereux,
- **100% des établissements** valorisent au moins 4 déchets,
- **100%** proposent des produits issus de l'agriculture Biologique,
- **Près de 100% des établissements** utilisent des produits d'entretien éco labellisés,
- **A ces défis environnementaux l'exigence d'une plus grande solidarité est implicite et 100% des établissements** participent à la collecte et aux actions de l'association **Bouchons d'amour**, et aident ainsi aux financements d'équipements pour des personnes à mobilité réduite.

Par ailleurs, nos principaux engagements collectifs, au-delà des aspects strictement réglementaires et des autres exigences au regard desquels nous veillons à notre conformité, sont :

▪ ***D'un point de vue environnemental :***

- \* Poursuivre la réduction de consommation d'énergie en maintenant l'objectif a – 15% d'ici 2017.
- \* Maintenir la réduction de consommation d'eau en focalisant les actions sur la mise en place de nouveaux équipements dans les plans de rénovation.
- \* Mettre en place une nouvelle édition du Challenge Planète Barrière pour récompenser trois initiatives fédératrices en faveur de la biodiversité.
- \* Diminuer notre consommation de papier pour atteindre – 25 % d'ici 2015 en privilégiant l'achat de papier recyclé.
- \* Améliorer le suivi chiffré des volumes de déchets triés au sein des établissements et continuer à diffuser les bonnes pratiques visant à réduire nos déchets.
- \* Augmenter notre taux d'utilisation de produits d'entretien éco labélisés pour atteindre 50% en 2017.
- \* Développer des partenariats avec des prestataires sélectionnés à l'échelle du groupe pour optimiser nos actions.

▪ ***D'un point de vue sociétal :***

- \* Politique d'Achats Responsables accentuée après la mise en place d'un outil informatique permettant de s'appuyer sur des fournisseurs engagés sur la charte Achats Responsables.
- \* Maintenir le suivi du programme Jeu Responsable.
- \* Elargir et accentuer le partenariat avec l'association caritative « Bouchons d'Amour ».
- \* Recruter 60 collaborateurs en situation de handicap avant le 31 décembre 2015.

Au-delà de ces engagements, cette procédure garantit au Groupe une conformité totale de nos établissements au Code de l'Environnement en vigueur et témoigne de la volonté affichée du Groupe de s'investir pleinement dans les enjeux du Développement Durable. En partenariat avec de nombreux acteurs de la société civile, cette action responsable se base sur une méthodologie de cohésion et d'amélioration continues, en faveur de nos clients, de l'environnement, et des collectivités territoriales.

Le Groupe Lucien Barrière reste attentif à la bonne progression du programme pour tous ses établissements. Les avancées notables sont nombreuses et les partenariats avec les municipalités offrent de riches perspectives d'une action responsable, soucieuse de conserver pour les générations futures un environnement de vie sain et pérenne.

Pour le Casino Barrière de Briançon

Dans ce mouvement, c'est tout notre management qui est concerné. Le casino de Briançon est certifié ISO 14001 depuis juin 2012.

Les actions mises en place au niveau de Briançon et les objectifs en matière de baisse d'énergie, de tri ont été réalisées au cours de ces deux dernières années.

Un exemple : l'objectif de -15% de consommation énergétique a été atteint.

*Résultats année de référence R :*

- Consommation d'énergie: 961 303 kWh
- Surface de l'établissement : 1400 m<sup>2</sup>
- Ratio consommation / m<sup>2</sup>: 739,46 kWh/m<sup>2</sup>

*Résultats 2013-2014 :*

- Consommation d'énergie: 783 971 kWh
- Surface de l'établissement : 1400 m<sup>2</sup>
- Ratio consommation / m<sup>2</sup>: 603,05 kWh/m<sup>2</sup>

Evolution de la consommation d'énergie (en %): -18,4%

Evolution du ratio consommation/m<sup>2</sup> (en %) :-18,4%

En matière d'action de sensibilisation, l'activation du partenariat avec l'association Les Bouchons d'Amour connaît toujours un franc succès. L'association caritative parrainée par Jean Marie Bigard a pour principe de récolter les bouchons et de les vendre ensuite à une entreprise de recyclage. Tous les produits des ventes sont ensuite reversés en France au profit de personnes handicapées afin de leur venir en aide dans l'achat de matériels. Cela permet également de participer à des opérations humanitaires ponctuelles.

Le Casino de Briançon s'enorgueillit de figurer parmi les lieux de récoltes les plus importants du département des Hautes-Alpes. Le casino arrive rapidement au top du classement en devenant « Bouchons de Bronze 2013 » avec une récolte de 3780 litres. Et, l'année suivante, « Bouchons d'Argent 2014 » avec une récolte effective de 7940 litres soit une moyenne mensuelle de 661.66 litres.

L'objectif de cette année est plus axé sur le « sensationnel » car l'opération intitulée « Poussons le bouchon plus loin », concomitante avec la semaine du développement durable du 30 mai au 5 juin 2015 consistera à remplir de bouchons une benne de 10m<sup>3</sup> située sur le parking du casino.

**III- Compte-rendu technique et financier****III.1- Compte-rendu financier**

<b>RAPPEL PBJ</b>	N-1	N	Valeur	%
	2 765	2 863	98	4

**I. Récapitulatif des contributions**

	N-1	N	Valeur	%
- Prélèvement direct ( <i>cahier des charges</i> ) ( <i>Tx = x% ou indiquer les taux et les tranches</i> )	781	863	82	10
- Compte 471 PAE	29	33	4	0.13
- Reversement 10% du Plvt Progressif de l'Etat ( <i>dans un max. de 5% du budget de la ville</i> )				
<b>TOTAL PLVT</b>	810	896	86	10
Contribution spécifique au cahier des charges				
-				
-				
<b>TOTAL CONTRIBUTION</b>				
- Redevance d'occupation ( <i>lorsque la Ville est propriétaire du terrain et/ou des murs</i> )	58	58	0	
• redevance fixe				
• redevance variable				
<b>TOTAL redevance domaniale</b>	58	58	0	
<b>TOTAL GENERAL</b>	868	954	86	9

**Historique sur 5 ans**

	N	N-1	N-2	N-3	N-4	Total
<b>Chiffre d'Affaires brut</b>	2 863	2 765	3 131	3 511	3 624	15 894
Etat Commune (1)	-956	- 876	1 044	-1 154	-1 221	-5 251
Frais de personnel (2)	-1 091	-1 248	-1 264	- 1 388	-1 413	-6 404
Autres	- 955	-923	-957	-809	-1 305	-4 949
<b>Résultat net</b>	<b>- 139</b>	<b>- 282</b>	<b>- 134</b>	<b>160</b>	<b>-315</b>	<b>- 710</b>

**Détail (1)**

Prélèvement	863	781	853	1064	1 134
Loyers versés à la ville	58	58	57	56	
Impôts et Taxes (LF)	35	37	34	34	75
Cahier des charges		0	0	0	7
Impôt société					8
<b>Total</b>	<b>956</b>	<b>876</b>	<b>1 044</b>	<b>1 154</b>	<b>1 221</b>

(2) : y compris  
participation

Le compte rendu financier met en évidence les éléments suivants :

l'évolution du chiffre d'affaires du casino n'a pas été suffisante pour rendre positif le résultat de la société.

- cette même évolution n'a pas permis de rééquilibrer les données économiques et financières par rapport aux perspectives initiales et dans l'équation financière du contrat de délégation de service public.

Même si notre Groupe et notre casino sont experts dans nos métiers, il n'en demeure pas moins que des données exogènes et imprévisibles ont impacté significativement à la baisse le niveau d'activité prévu dans le compte prévisionnel d'exploitation. Cette baisse d'activité complétée d'un poids des charges dont la variabilité est quasi nulle accentue fortement le déséquilibre de la concession.

**III.2- Compte-rendu technique****1) Artistique / Culturel****a) Programmation dans le casino :**

Au total sur la saison :

- 80 concerts toutes musiques confondues : rock, brésilienne, musette, jazz, etc.
- 52 soirées d'animations avec un Disc Jokey
- 15 concerts lyriques dédiés à Offenbach
- 12 thés dansants
- 5 dîners dansants

- 4 soirées à thème (zumba, guinguette, salsa, country)
- 1 cabaret
- 1 pièce de théâtre
- 6 expositions d'artistes dans la galerie d'art
- 12 lotos gratuits
- des jeux nationaux et tombolas
- des animations calendaires (Beaujolais nouveau, St Sylvestre, St Valentin, Pâques, Fête de la Musique...)

### c) Expositions dans l'établissement et hors établissement

Le hall et une partie du restaurant accueillent tous les deux mois des expositions d'artistes. Les expositions sont gratuites pour l'artiste et le vernissage et la communication sont gracieusement offerts par le casino :

- Novembre / Décembre 2013 - Christian HAUFF – « Les Miroirs » Exposition de miroirs en Bois flotté
- Janvier / Février 2014 - Luka LEROY – Photographies – Voyage en Islande
- Mars / Avril 2014 - Eric LOUVET – Marqueterie
- Mai / Juin 2014 - Annick FERRY – Acrylique sur Bois - « La route des morilles »
- Juillet / Août 2014 - Roger SALGA – Peintures – Moment de détente
- Septembre / Octobre 2014 - Monique VOLLAIRE – Exposition de peintures de l'Atelier du Portail

### 2) Contribution au développement touristique

a) Dans le cadre du développement touristique, le casino n'est pas en reste; il met à disposition de façon sporadique ses deux salles aux animations de l'office du tourisme ou bien à des organisateurs d'évènements (Mondial de d'escalade, semaine Nature et Bridge, Enseignes de Briançon, etc).

#### b) Sponsoring, Partenariat

En 2013/2014, le casino était partenaire de :

- Altitude Jazz Festival diligenté par « Les Décablés »
- des « Offenbachiades », concerts lyriques, dirigés par Monsieur Jean Christophe Keck
- l'association K'Danse (cours de Salsa et de Rock)
- l'association Aspic Poker
- l'association Appalaches Country Club (cours de country)
- l'association Kidisport (cours de Zumba)
- l'association la Milonguita (cours de rock)
- Les Grands Bains
- la CCI des Hautes-Alpes pour les Trophées de l'Entreprise
- le Briançon Basket Ball
- les Diables Rouges (champions de France de hockey)
- l'association Cœur de Vauban dans le cadre de l'organisation des Fêtes Médiévales
- l'association Forts en Fête pour l'organisation des sons et lumière de l'été



## c) Revue de presse :

Chaque saison, une trentaine de communiqués de presse sont envoyés aux médias locaux dans le but de promouvoir les animations et les spectacles ou bien encore l'image ou les actions du groupe Barrière.

Ces médias locaux relatent quotidiennement les actions du casino. On peut citer principalement la presse écrite représentée par le Dauphiné Libéré, la télévision locale DICI TV et les radios du département Alpes1, Imagine et Radio Fréquence Mistral.

Les 10 ans du Casino Barrière en 2014 donnèrent à la presse matière à de nombreux articles et commentaires.

**ÉCONOMIE** | A l'occasion de la fête anniversaire, le directeur de l'établissement a fait part de ses ambitions

## Une décennie fêtée et un nouveau chapitre à écrire pour le casino Barrière

Samedi soir, le casino de Sieux Barrière soufflait sa dixième bougie. Après des hauts et des bas, l'établissement, enfin bien intégré dans le paysage local, retrouve une seconde jeunesse avec son directeur, Philippe Escuer : « Nous n'avons jamais eu la prétention de vouloir que le casino améliore la ville, mais nous sommes ambitieux, nous avons une bonne entente avec la municipalité et de nouvelles technologies pour enrichir l'offre de jeux pour les clients. Par le biais d'animations aux côtés des associations, nous voulons nous tourner vers les Briançonnais, pour proposer des animations



Un groupe de danseurs et de musiciens libériens à l'ambiance



Champagne, pour le 10<sup>e</sup> anniversaire de l'établissement

correspondant à tous les types de public et montrer différentes richesses culturelles. Côté de notre équipe motivée et dynamique,

nous allons essayer de continuer à faire plaisir et écrire tous ensemble un nouveau chapitre. Pour cette fête d'anniver-

saire, une centaine de personnes s'est rendue dans la salle de spectacle du casino. Avec un groupe de danseurs et de musiciens libériens, l'ambiance est montée de quelques degrés entre les coupes de champagne.

tiens, l'ambiance est montée de quelques degrés entre les coupes de champagne.

V.R.

## d) Opérations Commerciales

Le casino dans son offre commerciale propose ses services et effectue :

- la location de ses salles pour réunions, incentives, salons, colloques, séminaires, etc.
- des dîners de groupe et des buffets
- des soirées privées

### 3) Restaurant(s) / Bar(s)

#### a) Cartes et horaires et les jours d'ouverture

Deux nouvelles cartes par an (saison automne / hiver et saison printemps / été

Ouverture du mardi au dimanche, restaurant fermé le lundi.

#### b) Capacité des points de vente :

- Restaurant places assises intérieur : 40 couverts. Extérieur : 30 couverts.
- Bar places assises au comptoir : 12

## AR PREFECTURE

005-210500237-20151104-DEL20151104169-DE  
Reçu le 06/11/2015

c) l'activité :

	<b>N-1</b>	<b>N</b>
<b>Nbre de Cvts</b>	11146	10182
<b>Ticket moyen</b>	<b>N-1</b> 29.27	<b>N</b> 29.14
<b>CA TTC</b>	<b>N-1</b> 324778	<b>N</b> 296789

**4) Effectif**

a) Tableau des effectifs par secteur d'activité

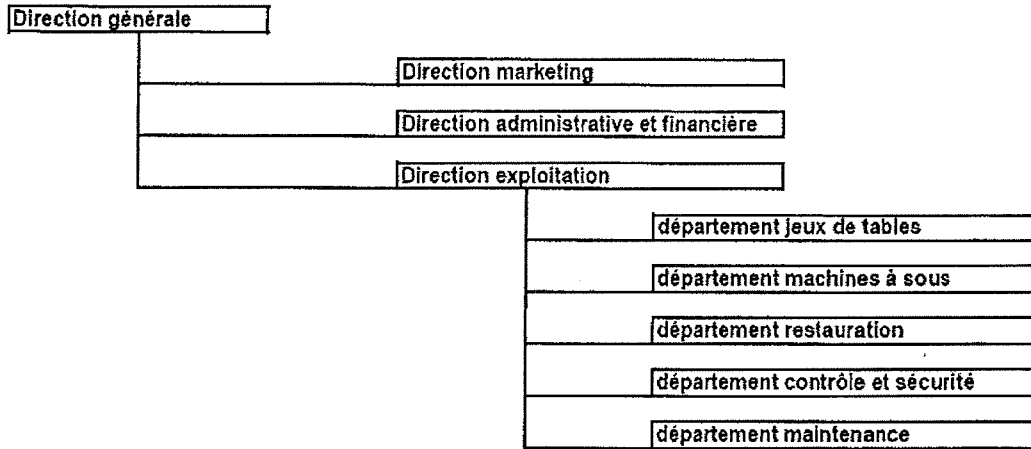
Tableau récapitulatif des effectifs sous contrats

SERVICE	COTIC		COTIP		COOTC		COOTP		Total		Total		Total
	H	F	H	F	H	F	H	F	CDI	COD	H	F	
MCO Opérationnels	3								3	0	3	0	3
Jeux de tables	4	1							5	0	4	1	5
Machines à sous	2	6				1			8	1	2	7	9
Restauration	1	4		1		2			6	2	1	7	8
Artistique									0	0	0	0	0
Accueil - sécurité - Vdi	2	2							4	0	2	2	4
Entretien - maintenance	1								1	0	1	0	1
Marketing		1							1	0	0	1	1
Commercial									0	0	0	0	0
Informatique									0	0	0	0	0
Finance		1							1	0	0	1	1
Ressources humaines									0	0	0	0	0
Direction	1								1	0	1	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>30</b>	<b>3</b>	<b>14</b>	<b>19</b>	<b>33</b>
<b>%</b>	<b>42,42%</b>	<b>45,45%</b>	<b>0,00%</b>	<b>3,03%</b>	<b>0,00%</b>	<b>9,09%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>90,91%</b>	<b>9,09%</b>	<b>42,42%</b>	<b>57,58%</b>	

AR PREFECTURE

005-210500237-20151104-DEL20151104169-DE  
Reçu le 06/11/2015

## Organigramme de l'établissement (non nominatif)

ORGANIGRAMME ETABLISSEMENT

## b) Formations réalisées.

FORMATION 2013/2014					
	TITRE	Organisme	Nbre Personne	Nbre Heure par personne	Total Heures
12/03/2014	As de l'accueil	Interne	6	4	24
04/04/2014	Abus de jeux	Interne	2	4	8
13/05/2014	Abus de jeux	Interne	5	4	20
09/06/2014	As de l'accueil	Interne	5	4	20
07/07/2014	As de l'accueil	Interne	4	4	16
07/10/2014	Abus de jeux	Interne	3	4	12
					100
24 et 31/03/14	HACCP	CRET	1	14	14
14 et 15/04/14	BASEWARE	CSP	2	14	28
26 au 28/05/14	Gestion des stocks	MICROS F.	4	21	84
26-27/05/14	Hab. Elec	IFPST	3	14	42
22-23/07/14	SSIAP +SST	ZHL	2	14	28
					196

## **IV- Perspectives**

### **PERSPECTIVES ET EVENEMENTS POST CLOTURE**

Dans la continuité de ces dernières années, les perspectives de l'activité casinotière en France, qui a subi une décroissance de près de - 24 % depuis 2007, restent incertaines dans un contexte où la consommation des ménages est fortement impactée par l'augmentation de nombreux produits de première nécessité et par le climat d'incertitudes économique et financier.

Par ailleurs, la présence de sites illégaux de jeux en ligne malgré la libéralisation du poker en ligne continue de pénaliser l'activité des casinos en France.

Les récentes dispositions fiscales visant à rééquilibrer le déficit en France pèsent lourdement dans l'équilibre économique de la concession et rend fragile la pérennité de celle-ci malgré les investissements (eux-mêmes sanctionnés dorénavant par la non déductibilité fiscale d'une quote-part des frais financiers générés par le financement de ces investissements) et malgré les actions permanentes menées en notre qualité de professionnel du secteur des jeux.

Dans l'objectif d'améliorer son activité, le casino Barrière de Briançon a modifié son offre de restauration et a, dans cette perspective, mis en place à compter du 7 Janvier 2015 un Café des Sports.

Ce concept original a pour vocation d'améliorer l'offre client en proposant un service à toute heure.

L'offre est composée de plats snacking appréciés dans les casinos mais également de plats "tradition" élaborés par les chefs renommés de Groupe Lucien Barrière.

La carte est modifiée plusieurs fois par an pour apporter une variété de l'offre adaptée aux saisons.

Ce concept doit permettre d'améliorer la rentabilité des restaurants concernés via une rationalisation des coûts.

Bien que l'exercice 2013/2014 indique une évolution positive du chiffre d'affaires, il n'en demeure pas moins que la situation économique de notre délégation de service public demeure à ce jour en déséquilibre.

AR PREFECTURE

005-210500237-20151104-DEL20151104169-DE  
Regu le 06/11/2015

**- Documents joints -**

Tableaux 1 à 6 de la liasse fiscale

***Ajouter les documents spécifiés par le cahier des charges***

Désignation de l'entreprise : SAS Sté Expansion Toursit.Briançon

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* 12

Adresse de l'entreprise 7 avenue Maurice Petsche 05100 Briançon

Durée de l'exercice précédent\* 12

Numéro SIRET\* 4 2 8 9 2 2 0 7 4 0 0 0 2 9

Néant  \*1<sup>er</sup> EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

				Exercice N clos le,		N-1		
				31102013		31102012		
		Bnt		Amortissements, provisions		Net		
		1		2		3		
						Net		
						4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	88 806	AG	75 927	12 878	13 923
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 144 853	AS	1 023 055	121 797	147 182
		Autres immobilisations corporelles	AT	78 838	AU	47 237	31 600	26 076
Immobilisations en cours		AV	12 781	AW		12 781		
Avances et acomptes	AX		AY					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
	Autres participations	CU		CV				
	Créances rattachées à des participations	BB		BC				
	Autres titres immobilisés	BD		BE				
	Prêts	BF		BG				
	Autres immobilisations financières*	BH		BI				
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	1 325 279	BK	1 146 220	179 058	187 183	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	24 076	BM		24 076	26 741
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW				
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	11 016 939	BY	3 804 584	7 212 354	7 090 198
		Autres créances (3)	BZ	57 860	CA		57 860	185 590
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	244 837	CG		244 837	164 339	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	20 342	CI		20 342	16 243	
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	11 364 055	CK	3 804 584	7 559 470	7 483 113	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		CO	12 689 334	IA	4 950 805	7 738 529	7 670 296	
Renvois : (1) Dont droit au bail :				CP				
Clause de réserve de propriété : *								
Immobilisations :								
Stocks :								
Créances :								

005-210500237-20151104-DEL20151104-LES-DE  
 Reçu le 08/11/2015  
 DGFIP C5113.10017  
 au Code général des impôts

Désignation de l'entreprise SAS Sté Expansion Toursit.Briançon Casino et Restauration

Néant  \*

1<sup>er</sup> EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

		Exercice N	Exercice N - 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 225 000...)	DA	225 000	225 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	BC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	465 268	465 268	
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI )	DF	3 673	3 673	
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG			
	Report à nouveau	DH	( 288 897)	( 155 094)	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	( 282 449)	( 133 802)	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	122 584	405 044	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
<b>TOTAL (II)</b>		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ	2 218	1 622	
	<b>TOTAL (III)</b>	DR	2 218	1 622	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	112 947		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	5 436 036	5 066 022	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	7 079		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 061 581	1 094 923	
	Dettes fiscales et sociales	DY	312 283	407 257	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	1 673	11 756	
	Autres dettes	EA	683 115	683 669	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	7 613 716	7 263 630		
Ecarts de conversion passif*	(V)	ED			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	7 738 529	7 670 296		
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	7 606 636	7 263 630		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

005-210500237-20151104-DEL20151104149-DE  
 Recu le 08/11/15  
 Formule unique (n° 31 A)  
 du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise : SAS Sté Expansion Tournis, Briançon Casino et Restauration

Néant  \*

			Exercice N			Exercice (N - 1)		
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC			
	Production vendue { biens * services *}	FD		FE	FF			
		FG	1 965 300	FH	FI	1 965 300	2 196 060	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 965 300	FK	FL	1 965 300	2 196 060	
	Production stockée*				PM			
	Production immobilisée*				PN			
	Subventions d'exploitation				PO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				PP	16 719	18 619	
	Autres produits (1) (11)				PQ	552	789	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				PR	1 982 571	2 215 468	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				PS	27 523	37 686	
	Variation de stock (marchandises)*				PT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				PV	125 110	142 510	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				PW	2 664	2 982	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				PX	679 368	750 310	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				PY	128 074	127 887	
	Salaires et traitements*				PZ	891 078	850 124	
	Charges sociales (10)				QA	293 303	329 925	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*}				QB	70 291	86 841
						QC		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				QD	596	1 622
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				QE		
	Autres charges (12)					QF	46 547	87 142
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>					QG	2 264 559	2 417 030	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					QH	( 281 987)	( 201 562)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GI			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GJ			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GK			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GL	117 878	188 896	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GM			
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GN	160	23	
	Différences positives de change				GO			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GP	118 038	188 920	
<b>Total des produits financiers (V)</b>					QQ			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				QR	114 641	128 299	
	Intérêts et charges assimilées (6)				QS			
	Différences négatives de change				QT			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				QU			
<b>Total des charges financières (VI)</b>					GV	114 641	128 299	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>					GW	3 397	60 621	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						( 278 590)	( 140 940)	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



005-210500227-20151104-DEL20151104169-DE

REC 4 le 04/11/2015

Désignation de l'entreprise SAS Sté Expansion Toursit, Briançon Casino et Restauration

Néant  \*1<sup>er</sup> EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

RENVOIS

		Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			3 810 515
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			1 207
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD			3 811 723
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	2 475		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	1 384		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			3 804 584
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	3 859		3 804 584
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	( 3 859)		7 138
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK			
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	2 100 609		6 216 111
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	2 383 059		6 349 914
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	( 282 449)		( 133 802)
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
(2) Dont	produits de location immobilières	HY			
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP			
	- Crédit-bail immobilier	HQ			
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HI			
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	114 641		128 299
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	IX			
(9)	Dont transferts de charges	AI	16 719		18 619
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):				
Découpage assiette exercice 08-09		Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
		2 475			
Régularisation prorata TVA		1 384			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

005-210500237-20151104-DEL20151104169-DE  
Reçu le 11/04/2015

Désignation de l'entreprise SAS Sté Expansion Boursit.Briançon Casino et Restauration

Néant  \*

1<sup>er</sup> EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION (Ne pas reporter le montant des centimes)

CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations		
			Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	CZ	D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	KD	KE	KF	
CORPORELLES	Terrains	KG	KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre Dont Composants L9	KJ	KK	KL
		Sur sol d'autrui Dont Composants M1	KM	KN	KO
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2	KP	KQ	KR
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	KS	KT	KU
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	KW	KX
		Matériel de transport *	KY	KZ	LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	LC	LD
	CORPORELLES	Emballages récupérables et divers *	LE	LF	LG
		Immobilisations corporelles en cours	LH	LI	LJ
		Avances et acomptes	LK	LL	LM
	TOTAL III	LN	LO	LP	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G	8M	8T
		Autres participations	8U	8V	8W
		Autres titres immobilisés	IP	IR	IS
Prêts et autres immobilisations financières		IT	IU	IV	
TOTAL IV		LQ	LR	LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	8G	8H	8J		
		1 347 416	62 166		

CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4	
		par virement de poste à poste 1	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	IN	CO	D0	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	IO	IV	LW	IX	
CORPORELLES	Terrains	IP	LX	LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB	MC
		Sur sol d'autrui	IR	MO	ME	MF
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS	MG	MH	MI
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT	MJ	MK	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU	MM	MN	MO
		Matériel de transport	IV	MP	MQ	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS	MT	MU
	CORPORELLES	Emballages récupérables et divers *	IX	MV	MW	MX
		Immobilisations corporelles en cours	MY	MZ	NA	NB
		Avances et acomptes	NC	ND	NE	NF
	TOTAL III	IY	NG	NH	NI	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ	OU	MT	0W
		Autres participations	IO	OX	OY	0Z
		Autres titres immobilisés	II	2B	2C	2D
Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	2F	2G	
TOTAL IV		I3	NJ	NK	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4	OK	OL	0M		
		84 304	1 325 279			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

005-210500257-20150104500201704163-DE  
 Regu le 15/01/2015 à 14h33 A

Désignation de l'entreprise SAS Sté Expansion Toursit.Briancon Casino et Restauration

Néant  \*

**CADRE A** SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES  
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) \*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>	CY	EL	EM	EN
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>	PE 74 882	PF 1 045	PG	PH 75 927
Terrains	PI	PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PU
Installations techniques, matériel et outillage industriels	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV	PW	PX
	Autres	PZ 1 051 781	QA 55 578	QB 84 304
immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD 3 004	QE 3 443	QF 6 447
	Matériel de transport	QH	QI	QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL 30 565	QM 10 224	QN 40 789
Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
<b>TOTAL III</b>	QU 1 085 351	QV 69 246	QW 84 304	QX 1 070 293
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	QY 1 160 233	QZ 70 291	RA 84 303	RB 1 146 220

**CADRE B** VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements <b>TOTAL I</b>	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles <b>TOTAL II</b>	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
Inst. gales, agenc. et am. des const.	Inst. techniques mat. et outillage	S5	S6	S7	S8	S9	T1
	Autres	T3	T4	T5	T6	T7	T8
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
<b>TOTAL III</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participation <b>TOTAL IV</b>	NL			NM			NO
<b>Total général (I+II+III+IV)</b>	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
<b>Total général non venant (NP+NQ+NR)</b>	NW	Total général non venant (NS+NT+NU)		NY	Total général non venant (NW-NY)		NZ

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012

1<sup>er</sup> EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION